Notre organisation

L'Enim est un établissement public administratif. Il compte 290 salariés environ répartis sur quatre sites géographiques.

Administration centrale de l'État jusqu'en 2010, l'Enim est devenu, à cette date, un établissement public administratif gérant le régime spécial de sécurité sociale des marins. Il est placé sous la tutelle des ministères chargés de la Mer [1], de la Sécurité sociale [2] et du Budget [3].

Quatre sites : Périgny – La Rochelle, Saint-Malo, Lorient et Paimpol

À Périgny – La Rochelle : le siège de l'Enim

Installé sur ce site depuis le 1er octobre 2012, le siège de l'Enim regroupe :

- la direction
- la direction comptable et financière
- le secrétariat général
- la sous-direction des politiques sociales maritimes
- le service du contrôle médical
- le département appui au pilotage stratégique et à l'innovation
- le département de la relation amiable et contentieuse rattaché à la sous-direction de la relation de service

À Saint-Malo

Le département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
Le département des politiques sociales maritimes de santé de Saint-Malo a en charge les prestations maladie des assurés de l'Enim.

Le département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs et à la carrière des marins (DPEC)
Le département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs et à la carrière des marins émet les titres de taxation des employeurs afin de permettre au Département recouvrement (DR) de recouvrer ensuite les cotisations et les contributions sociales des employeurs. Il valide les périodes de formation professionnelle ou de chômage, la situation des conjoints de chef d'entreprise, etc. Il est enfin gestionnaire de la carrière des marins, profession réglementée et pour le compte de l'État, en ce qui concerne l'application des reclassements et surclassements catégoriels.

Le département de la relation client (DRC)
Le département de la relation client met en œuvre une stratégie de relation client multicanal : courrier, téléphone, courriel, accueil physique, espace personnel, etc. Il met en œuvre le droit à l'information retraite. Il assure le traitement des réclamations.

Le département recouvrement, abus, fautes et fraudes (DRAFF)
Le département recouvrement est chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales à partir des titres émis par le Département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs et à la carrière des marins (DPEC), et des créances de l'Enim.

À Lorient

Le département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
Le département des politiques sociales maritimes de santé de Lorient a en charge les prestations maladie des assurés de l'Enim.

Le département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions (DPAP)
Le département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions propose et met en œuvre la politique d'action sanitaire et sociale de l'Enim en faveur de ses ressortissants. Il gère les partenariats avec les institutions sociales et médico-sociales.
Le DPAP propose en outre la politique de prévention des risques sanitaires et des risques professionnels maritimes et assure le pilotage général des actions menées auprès des assurés et des entreprises maritimes.

Le Pôle contrôle des prestations santé (PCPS)
Le pôle contrôle des prestations santé contrôle la liquidation des prestations maladie gérées par le DPS.
La sous-direction des systèmes d'information (SDSI [4])
La sous-direction des systèmes d'information propose et applique le schéma directeur informatique de l'Enim. Elle propose et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités. Elle identifie et déploie les moyens techniques nécessaires aux systèmes d'information et de communication et planifie leur évolution. Enfin, la SDSI a la responsabilité des relations informatiques avec les partenaires de l'Enim, notamment dans le cadre du partenariat d'infogérance avec la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM [5]). Elle met en œuvre le plan de continuité d'activité en termes d'infrastructures et moyens informatiques.

À Paimpol

Le département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)

Le département des politiques sociales maritimes de retraite de Paimpol délivre les informations légales sur les droits à pension et procède à la concession [6], la liquidation et l'ordonnancement des pensions, rentes et allocations de l'assurance vieillesse et de la prévoyance des marins. Il assure le suivi des relations avec les pensionnés et les allocataires, et effectue des contrôles de l'ensemble des prestations servies. Il est en outre chargé du suivi de la politique d'archivage de l'Enim. Le DPR centralise, classe et conserve les documents administratifs, médico-administratifs et comptables établis pour la gestion du régime ainsi que les dossiers des assurés qui nécessitent un archivage. Enfin, il communique les archives aux services demandeurs et, le cas échéant, au public.

La sous-direction de la relation de service (SDRS)
La sous-direction de la relation de service assure le contact avec les ressortissants de l'Enim au profit de l'ensemble des services de l'établissement. Il assure le traitement du pré-contentieux et du contentieux.

Le département accidents du travail et maladies professionnelles (DATMP)
Le département accidents du travail et maladies professionnelles assure les missions de pilotage de la branche AT/MP. Il assure également deux missions complémentaires : le pilotage de la politique de prévention des risques professionnels et l'accompagnement des employeurs afin de renforcer leur responsabilisation dans le fonctionnement de la branche.

Le **Pôle contrôle des prestations retraite** (PCPR)
Le pôle contrôle des prestations retraite contrôle les pensions servies.

Le Conseil d'administration

Les membres à voix délibérative

- Mathilde Lignot-Leloup, Présidente
- Evelyne Iliou, Vice-présidente
- Olivier Le Nezet, Président du Comité des pêches
- Christine Ezcutary, Présidente du Conseil supérieur de la marine marchande
- Philippe Le Gall, Président du Comité national de la conchyliculture
- Jean-François Thau, Représentant des activités du nautisme et de la plaisance

Représentants des assurés sociaux :

- Laurent Valery, Représentant de la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT
- Jean-Paul Corbel, Représentant de l'Union maritime fédérale CFDT
- Pierre Maupoint de Vandeul, Représentant du Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande CGC

- Bruno Dachicourt, Représentant de l'Union nationale des syndicats des marins pêcheurs CFTC
- Etienne Castillo, Représentant de la Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services FO
- Farid Hadj-Chaib, Représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes UNSA

Représentants des employeurs :

- Laurent Martens, Représentant d'Armateurs de France (ADF)
- Johanna Pont, Représentante d'Armateurs de France (ADF)
- Caroline Botella, Représentante de l'Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA)
- Clotilde Niort, Représentante du Groupement des armateurs de services publics maritimes de passages d'eau (GASPE)
- Axelle Bodmer, Représentante de l'Union des armateurs à la pêche de France (UAPF)
- Alban Lenoir, Représentant du Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC)

Représentants des pensionnés du régime de sécurité sociale des marins :

- Alain Pocher, Représentant de la Fédération nationale des associations de pensionnés de la marine marchande (FNAPMM)
- Thierry Le Guevel, Représentant de l'Union maritime fédérale CFDT
- Christian Le Signe, Représentant de la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT

Les membres à voix consultative

Personnalités qualifiées dans le domaine des retraites, de l'assurance maladie ou des accidents du travail et des maladies professionnelles des marins :

- Jean-François Jouffray, Représentant au titre de la Maladie
- Julie Bastard, Représentante au titre des Accidents du travail et des maladies professionnelles des marins

Représentants du personnel de l'établissement :

- Christian Candalh, Représentant de la CGT FSU Solidaires
- Pascal Dupontreué, Représentant de l'UNSA-UPPAMer

Autres membres :

- Laurent Gallet, Directeur de l'Enim
- Cécile Rochette, Agent comptable de l'Enim
- Sophie Morin, Contrôleur général économique et financier
- Daniel Legeay, Chef du service du contrôle médical

Les autres participants

3 commissaires du gouvernement représentant les ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget.

L’organigramme de l’Enim

Direction de l’établissement

- Directeur : Laurent Gallet
- Directeur adjoint : Ronan Le Saout

Services de l’Enim

- Direction comptable et financière : Cécile Rochette
- Service du contrôle médical : Daniel Legeay
- Secrétariat général : Vanessa Claude
- Sous-direction des politiques sociales maritimes : Yannick Deniel
- Sous-direction de la relation de service : Marie-Laure Robo
- Sous-direction des systèmes d’information : Laurent Gallet *(par intérim)*
- Département appui au pilotage stratégique et à l’innovation : Gwenaëlle Bisson

Organisation générale [7]

URL source: https://www.enim.eu/lenim/notre-organisation